

Infrastructures municipales du projet résidentiel Tricorne
Le règlement d'emprunt est approuvé par les citoyens

Mercier, le 26 janvier 2018 – À la suite de la tenue d'un registre à l'hôtel de ville de Mercier, le 23 janvier dernier, le règlement d'emprunt sur les infrastructures municipales du projet résidentiel Tricorne a été reconnu approuvé par les citoyens du secteur visé.

En vertu des dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, un registre a été ouvert à l'hôtel de ville de Mercier, le 23 janvier. Un minimum de 27 signatures sur une possibilité de 166 électeurs éligibles était nécessaire pour avoir la possibilité de la tenue d'un référendum sur le sujet, mais seulement 24 personnes ont signé le registre.

L'approbation par les citoyens du règlement d'emprunt constitue une bonne nouvelle pour les propriétaires résidentiels du secteur. « En l'absence de règlement d'emprunt, les propriétaires auraient dû rembourser le coût des infrastructures municipales en une seule année, ce qui aurait causé une forte pression financière pour plusieurs d'entre eux. Grâce au règlement d'emprunt, ce remboursement pourra s'échelonner sur une période de 20 ans », a souligné Lise Michaud.

Selon les dispositions du règlement d'emprunt, la Ville de Mercier contactera tous les propriétaires touchés afin de leur offrir la possibilité de payer en une seule année le coût des infrastructures municipales. « Une telle façon de faire est très équitable, car elle offre une plus grande flexibilité pour nos citoyens, qui pourront ainsi faire un choix éclairé en fonction de leurs capacités financières », a expliqué la mairesse Lise Michaud.